

Réunion Admission Post-Bac

Mr Truong (Directeur de CIO, chargé de mission orientation auprès de l'AEFE)

Le jeudi 13 octobre 2011 au LFJT (Ryhuoku)

Cette présentation s'adressait en priorité **aux parents et élèves de Terminale** qui, au 2^{ème} trimestre devront poser leur candidature, se pré-inscrire, constituer et envoyer les dossiers aux écoles.

Il présentait le portail www.admission-postbac.fr, qui est obligatoire pour les inscriptions dans la plupart des formations (BTS, DUT, formations d'ingénieurs, CPGE, DTS, 1^{ère} année de licence en université, études de santé, etc ...). **Ne sont pas concernées les écoles de commerce et Science Po notamment.**

Les rubriques du site sont actives en permanence, mais ne seront réactualisées qu'à partir du 2 décembre (les dates mentionnées ici sont celles de l'année dernière).

• **La rubrique « M'inscrire »** est accessible à partir du 20 janvier.

• **Rubrique « Guide du Candidat ».**

Mr Truong recommande vivement de télécharger **les 3 guides** et de les consulter impérativement !

Ces guides expliquent la stratégie à adopter pour classer les vœux. Le choix de classement est très important.

• **Dans les « Liens utiles »** : Aides financières (bourse, logement...) etc. Ne pas rater les rubriques en bas

• **Recherche d'une formation**

Mr Truong nous propose de consulter le site ONISEP

Que faire après mon bac ? Normalement tout ça devrait être su et vu en Première.

---présentation des formations.

Menu déroulant :

Ex) DUT

puis Spécialité

puis : Région ou académie*

puis lancer la recherche.

Présente des liens direct vers les établissements.

- **Mr Truong rappelle que les lycées français à l'étranger ont la chance de ne pas être rattachés à une académie pour les inscriptions aux universités.** Par conséquent, contrairement aux élèves des lycées de France, **les élèves du LFJT peuvent s'inscrire dans l'académie de leur choix** (attention à l'académie de Paris très demandée – ne pas hésiter à aller en région). *(Mise au point importante à propos de l'académie de rattachement des établissements français à l'étranger : plus aucun établissement n'a d'académie de rattachement. C'est un rattachement uniquement fonctionnel pour le passage du bac).*

Inscription sur le site.

 pour obtenir le code confidentiel il faut d'abord cliquer sur « **première visite** ».

- Il faut cocher toutes les cases de la charte .
- Dans l'espace « inscription » mettre les coordonnées de l'élève (mettre aussi le tel portable à l'étranger car le service d'inscription envoie mail et SMS, par sécurité); et doubler avec celles des représentants (coordonnées des parents).
- Bulletins scolaires : IL LES FAUT !
 - ⚠ quand il manque des bulletins, ça fait très mauvaise impression sur les écoles sélectives !
 - Un dossier arrivé incomplet est classé irrecevable.
 - Un dossier arrivé après le délai est classé non arrivé.

Bien lire, les conditions d'admission des différentes écoles car certaines demandent aussi les bulletins de Seconde, en plus de ceux de Première et le premier trimestre de Terminale.

Les bulletins sont remplis par l'élève lui-même mais attention aux tricheries : certains établissements sélectifs demandent aussi l'expédition d'un dossier papier, avec un délai limite d'arrivée le 2 avril.

- **Numéro Identifiant National Elève (INE) : ce numéro n'existe pas pour les élèves du réseau des lycées français à l'étranger** donc cocher la case correspondante (« vous n'avez pas de code INE »).

Le code INE suit l'élève depuis la maternelle, en France.

Cette absence de numéro pose problème quand, admis dans une formation, l'établissement demande à l'élève d'entrer son code INE pour entrer sur le site d'inscription. La machine ne va pas les reconnaître.

Il faut alors prendre contact avec l'établissement, et lui expliquer que les élèves de l'AEFE n'ont pas d'identifiant INE comme en France. L'établissement procède alors à une inscription manuelle.

- **Ne surtout pas oublier de cocher dans l'état civil la case EFE (Etablissement Français à l'étranger) pour avoir accès à n'importe quelle académie.**
- **Le numéro d'inscription et le code confidentiel donnés par le site lors de cette première connexion sont très importants : à garder précieusement !**

Mr Truong conseille le dialogue et la diplomatie pour que les enfants ne nous cachent pas leurs identifiants. (cf. mention : « NE LES COMMUNIQUEZ PAS »)

Si on rate qqch, un message d'alerte arrive pour dire qu'il manque des données.

1^{ère} étape : Saisie des vœux (du 20 janvier au 20 mars)

Donc les élèves de l'AEFE ont accès à tout le territoire national pour faire leurs vœux.

- Une fois créé le dossier électronique, on crée son dossier vœux avant le 20 mars minuit (heure de Paris).
- On fait 36 demandes maximum, 12 vœux maxi par type de formation (ex type formation : classe préparatoire Maths Physiques Sciences de l'Ingénieur), 6 vœux maxi par voie (ex : PCSI et PTSI sont 2 voies différentes)
- 3 maxi pour les MANAA.
- 1 vœu = 1 formation dans 1 établissement.



l'élève doit valider chacun de ses vœux avant le 20 mars (même s'il n'y en a qu'un).

- Un vœu validé ne peut être supprimé.
- ne pas valider des vœux pas sûrs.

Classer les vœux (jusqu'au 31 mai)

- **Très important : le classement doit se faire par ordre de préférence en fonction des souhaits de l'élève sans autocensure, ni calcul quant à ses chances d'être retenu...**

Les élèves connaissent tous par coeur le classement des CPGE et universités par l'Etudiant. Il ne faut pas forcément candidater pour le top. Il faut un vœu adapté à son niveau et à ses capacités.

- Les élèves ont jusqu'au 31 mai minuit **pour changer l'ordre des vœux.**
- **Aucun établissement n'aura connaissance de l'ordre de mes vœux. C'est VRAI.**

Si vous avez une proposition d'admission celle-ci ne vous sera faite que sur le meilleur vœu.

⚠ : classer ses vœux même s'il n'y en a qu'un, sinon il n'est pas validé correctement !

2^e étape : constitution des dossiers « papier » de candidature (au plus tard le 2 avril)

- Formations sélectives : il faut un dossier
- Formations non-sélectives : dossier pas nécessaire

- **Imprimer les fiches de vœu** pour ajouter aux dossiers « papier »
- Dans certains cas, par manque de place, les formations non-sélectives ferment leurs portes aux hors-académies, et **tirent au sort** les autres candidats si trop nombreux.
- Les enfants de l'étranger NE SONT PAS LESES.

EFE crée plutôt des droits exorbitants.

Les élèves de l'EFE peuvent demander sans problème l'académie de Paris pour la 1^e année commune des études de santé, par exemple (au contraire des habitants des régions, limités à leur académie, mais attention car peu de place pour beaucoup de demandes).

- Si la capacité d'accueil est limitée, c'est indiqué sur les « détails » de l'établissement (problèmes d'effectifs surtout dans la région parisienne).
- S'assurer de la bonne réception des dossiers (entre le 10 et le 12 mai environ) en consultant rubrique adhoc « suivi des dossiers » du site. Ne pas téléphoner aux établissements le premier jour.

3^{ème} étape : propositions d'admission (de début juin à juillet)

Les horaires varient selon les établissements. Ex : CCPGE : les horaires limites sont 14h et pas minuit !!!

Il y a 3 phases de proposition selon si on est accepté directement à la 1^{ère} phase ou « en attente » ou « refusé »

A chaque phase, l'élève doit donner une réponse (« oui définitif », « oui mais », « non mais », « je renonce à tous mes vœux »).

- Le « oui mais » permet de garder pour la phase suivante les autres vœux mieux classés annoncés « en attente ».

Quand la réponse est « OUI mais », l'établissement est au courant que c'est « Oui mais », mais ne peut rien faire (juste vous téléphoner pour essayer de vous persuader d'écrire « Oui définitif »). L'établissement ne peut rien faire. C'est entre les mains du rectorat.

- Le « non mais » annule la formation proposée, et laisse en attente les vœux meilleurs. Le risque est d'être refusé partout. **LE « NON MAIS » N'A AUCUN INTERET.**

(voir les détails sur le guide du candidat)

Puis ensuite, sous conditions, il y a une **procédure complémentaire (jusqu'en septembre /octobre)**.

- Pour ceux qui ont oublié d'être candidats, ou qui se retrouvent sans aucune proposition (ayant volontairement omis de mentionner une filière universitaire).
- Ce sera uniquement sur les places vacantes. C'est risqué. Parfois il y a une bonne occasion. C'est rare.
- C'est à vérifier tous les jours. Délai de 8 jours pour accepter ou refuser. 1 jour en septembre.

Quelques informations supplémentaires:

- Les élèves EFE peuvent avoir une réponse anticipée pour des choix en Ile de France.
- AEFÉ en postbac : 12 000 à 15 000 élèves chaque année.
- Si on n'a fait qu'un seul vœu en université et qu'il est refusé par manque de place, en principe il n'y a pas de solution (pas de solution APB). Mais des établissements acceptent des inscriptions « clandestines » hors APB. Contacter directement l'établissement. Il y a des places qui, parfois, se libèrent. Il y a des établissements qui refusent cette inscription hors procédures et exigent une réinscription sur APB. Si c'est argumenté, les services centraux peuvent autoriser à re-candidater, à se réinscrire pour bénéficier de la procédure complémentaire.
- Certains établissements tiennent compte des mentions au bac, en sus de la procédure APB. Pour ces établissements-là, il faut donner les résultats du bac le jour de la publication officielle des résultats du bac en France. ⚠ la fenêtre de temps est très réduite pour entrer les résultats du bac (48h...). (C'est un facteur de sélection indirect)

Il n'y a pas les options dans les rubriques à remplir. On doit indiquer la moyenne indiquée sur le résultat du bac (même si ce n'est pas celle à laquelle on aboutit en entrant juste les matières demandées).

- La machine s'occupe chaque année de plusieurs centaines de milliers d'élèves.
- Ce système fonctionne sous ce nom depuis 5 ou 6 ans.
- Avant, pendant quelques années, c'était « Ravel » pour l'Ile de France (recensement automatique des vœux des élèves de Lycée).
- Avant, les commissions, c'était autour d'une table, à la main. Confusant.

INTERNAT :

- Si on demande un établissement à internat, ne pas hésiter à écrire au proviseur de l'établissement pour exposer la situation de l'élève car il n'y a quasiment pas d'internat permanent (problème pour les week-ends et les petites vacances !)
- Si l'établissement n'a pas d'internat (affiché sur « détails ») : il faut TOUJOURS VERIFIER s'il n'y a pas de possibilité dans la même ville et poser la question à l'établissement : il arrive en effet que le proviseur puisse s'arranger avec une famille d'accueil ou un autre internat (cas des internats non mixtes). Donc, en parler au proviseur...

Conclusion

Les établissements à l'étranger ne sont-ils pas défavorisés ? (rumeur tenace). **Ce n'est pas le cas.** Ils ont une très bonne image de marque. Les meilleurs élèves sont nos ambassadeurs. Le taux de réussite au bac joue en notre faveur et nos élèves sont très bien vus.

L'AEFE a pu négocier des quotas généreux (places réservées) qui parfois ne sont pas toujours remplis. Dans la réalité, nos élèves sont privilégiés.

Ce qui est difficile c'est notamment la recherche de logement en région parisienne.

Le problème de nos élèves, ce sont les difficultés d'adaptation au cadre scolaire et au mode de vie.

Un exemple d'élève arrivant à Paris et émerveillé : il a perdu 15 jours / 3 semaines à découvrir Paris, et cela a suffi à le faire « décrocher » de sa classe prépa.

Le changement de milieu tout simplement est déroutant.

La difficulté d'adaptation est très très flagrante...

Rappel du calendrier de la session 2011

Inscription, vœux et liste ordonnée de vœux :

- Du **20 Janvier** au **20 mars** pour toutes les formations.

Date limite d'envoi des dossiers-papier :

- Le **01 avril**

Consultation, par les candidats, de la réception par les établissements destinataires de leur(s) dossier(s) de candidature :

- Du **10 mai** au **12 mai**

Possibilité de modifier son classement hiérarchisé de vœux :

- Du **20 janvier** au **31 mai**

Phases d'admission : consultation et réponse des candidats :

- Première phase : le 9 juin à partir de 14h / **consultation et réponse jusqu'au mardi 14 juin 14h**
- Deuxième phase : le 23 juin à partir de 14h / **consultation et réponse jusqu'au mardi 28 juin 14h**
- Troisième phase : le 14 juillet à partir de 14h / **consultation et réponse jusqu'au mardi 19 juillet 14h**